

# Il se passe toujours quelque-chose à la Chartreuse, suite (et fin?)

Ce jeudi 29 avril **Nathalie Pisart** et moi-même nous sommes rendus sur le *site de la Chartreuse* et nous avons constaté :

- La présence d'un véhicule de la firme **Houben Entreprise** (rue Fond Collin 46, à 4610 Beyne-Heusay, [www.etchouben.com](http://www.etchouben.com)), spécialisée dans la construction, la transformation de la rénovation d'immeubles;
- La présence d'un véhicule 4X4 avec remorque;
- la présence sur l'esplanade de la pelleteuse déjà aperçue hier, portant le nom de **De Meyer**;
- dans le réduit, une mini pelle enlève des terres qui sont chargées dans un camion de la firme **Salvator-Alufer**, spécialisée dans l'assainissement des sites (Grand'Route, 50 à 4610 Beyne- Heusay).



Ce camion les décharge ensuite devant l'entrée afin de permettre à la pelleteuse (trop large) de pénétrer dans le réduit.

Les faits sont dénoncés à la police et à 14 heures. Prévenu que la cavalerie est en route, je me rends sur le site.

Après quelques minutes, arrivée d'un inspecteur du *Service de l'Urbanisme* qui constate que la situation infractionnelle existante n'est toujours pas régularisée, la demande de permis de bâtir, tardivement introduite, n'étant pas encore acceptée (il faut compter 4 mois à dater de la date du dépôt).

De ce fait les travaux en cours sont illégaux et doivent être suspendus immédiatement, les véhicules présents ne peuvent pas quitter le domaine. De plus une enquête sera diligentée et des lourdes amendes pénales seront appliquées à l'encontre d'**Immo Chartreuse**.

Monsieur **Michel Tiberi** qui se présente comme le représentant (bénévole...) d'**Immo Chartreuse** tente de faire valoir sa bonne foi (c'est pas moi, ce sont les autres, etc.). En vain.

La *Police de l'Environnement*, présente elle aussi, constate de nombreuses infractions en matière d'abattage d'arbres (dont certains sur la propriété Ville).

La fête n'aurait pas été réussie sans l'arrivée de fonctionnaires des *Affaires Economiques* et de l'*Inspection Sociale*.

Après contrôle il s'est avéré que le grutier n'avait pas de papiers, le chauffeur du camion pas de papiers pour le véhicule et ne pouvait justifier sa présence sur les lieux. Tout le monde s'est déclaré être présent à titre bénévole ce qui a bien fait rire.

La voiture de monsieur **Tiberi**, immatriculée en Italie, a beaucoup intéressé les enquêteurs: soit il s'agit d'un véhicule de société (avantage en nature), soit d'une importation. Quoi qu'il en soit, Monsieur **Tiberi** s'est vu signifier l'obligation de faire immatriculer le véhicule en Belgique avec, le cas échéant, les droits d'entrée (10%) et la TVA (21%) et de menus frais, ou de la renvoyer en Italie.

Au terme de cette journée un des enquêteurs m'a mis en garde contre d'éventuelles représailles car nous nous trouvons face à un système aussi opaque qu'illégal (il n'a pas dit mafieux mais ...).

Monsieur **Joël Ackaert** représentant la société **Matexi**, informé, a énergiquement protesté et prié **Immo Chartreuse** de mettre fin aux agissements illégaux ainsi qu'à la présence de groupes para-militaires sous menace de poursuites légales.

---

Christian Pisart